



ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB41263, N°213431) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Ouest France

Edition: Ouest France - 29

Date de parution: 21/11/2025

Fait le 17 Novembre 2025

Le Directeur de Viamédia

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

COMMUNE DE PLOGONNEC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025-003U du 17 novembre 2025, le maire de la commune de Plogon-2025, le maire de la commune de Plogonnec a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la modification n°2 et à la modification n°2 de l'ance (PLU). La modification n°2 a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUh (dite Kérinou 3) située en centre-bourg. La modification n°4 a pour objet d'apporter les évolutions suivantes : Modifications apportées au règlement graphique et aux OAP - Mise à jour des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination dans le règlement graphique et l'atlas,

- dans le règlement graphique et l'atlas, suite à la modification n°1; Rectification d'une erreur matérielle dans le tracé de la zone 2AUi (ZAE de
- Bouttefelec);
 Ajustement de la délimitation de la zone Ui au sein de la ZAE de Bouttefelec;
- Agrandissement de la zone NL relative à l'espace de loisirs de Pen ar Vern;
 Création de deux OAP visant à encadrer les densités minimales sur des secteurs en dent creuse :

Modifications apportées au règlement

- Encadrement de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol à usage domestique à proximité des bâtiments existants en zones A, N et U;
- existants en zones A, N et U;

 Modification des dispositions de l'article 6 concernant l'implantation par
 rapport à la voie départementale en
 zones A et N;

 Ajout d'une précision à l'article 6 relatif
 au recul par rapport à la voie communale
 pour autoriser certains ornements en
 cillie (mediantures parquies) en
- zones A et N;
 Clarification de l'article UH.7 concer-
- nant les extensions et annexes au regard des limites séparatives ; Réécriture des règles relatives aux an-
- nexes et extensions en zones A et N, non liées à une exploitation agricole, confor-mément aux avis de la CDPENAF; Extension des destinations autorisées
- en zone Ui ;
 Précision des dispositions relatives à la zone NI ;

zone NI; L'enquête publique se déroulera du lundi 8 décembre 2025 à 9 h 00, au ven-dredi 9 janvier 2026 17 h 00 inclus, en mairie de Plogonnec (4 rue de la Maire, 29180 Plogonnec) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Mme Charlotte ABIVEN-SPARFEL a été déciance, compa complicaire, orqué

désignée comme commissaire enquê-

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de

- Plogonnec : le lundi 8 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 17 n 00 - le vendredi 19 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 - le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie, sur un sup-port papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture

aux jours et neures naortuers a ouverture au public et mis en ligne sur le site internet de la commune : https://www.plogonnec.fr/
Les observations pourront être portées sur le registre ouvert à cet effet en mairie, ou être adressées par courrier postal à la mairie, 4 rue de la Mairie - 29180 Plogons à l'attention de la conscission en mairie, 4 rue de la Mairie - 29180 Plogon-nec, à l'attention de la commissaire en-quêtrice ou par courriel à l'adresse mail dgs@plogonnec.fr et ce impérativement avant 17 h 00, le vendredi 9 janvier 2026. Le rapport et les conclusions de la com-missaire enquêtrice pourront être consultés en mairie dès réception.